



PREMIER MINISTRE
DIDVS



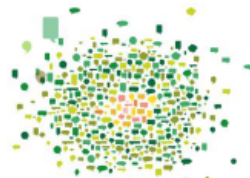
PRESENTATION DU SCHEMA STRATEGIQUE DE LA VALLEE DE LA SEINE

Le « Grand Pari(s) » comme détonateur

4 juin 2008

Lancement d'une consultation pluridisciplinaire intitulée : « Le Grand Pari(s) » sur deux sujets :

- « La métropole du XXI^e siècle de l'après-Kyoto » ;
- « Le diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne ».



LE GRAND PARIS

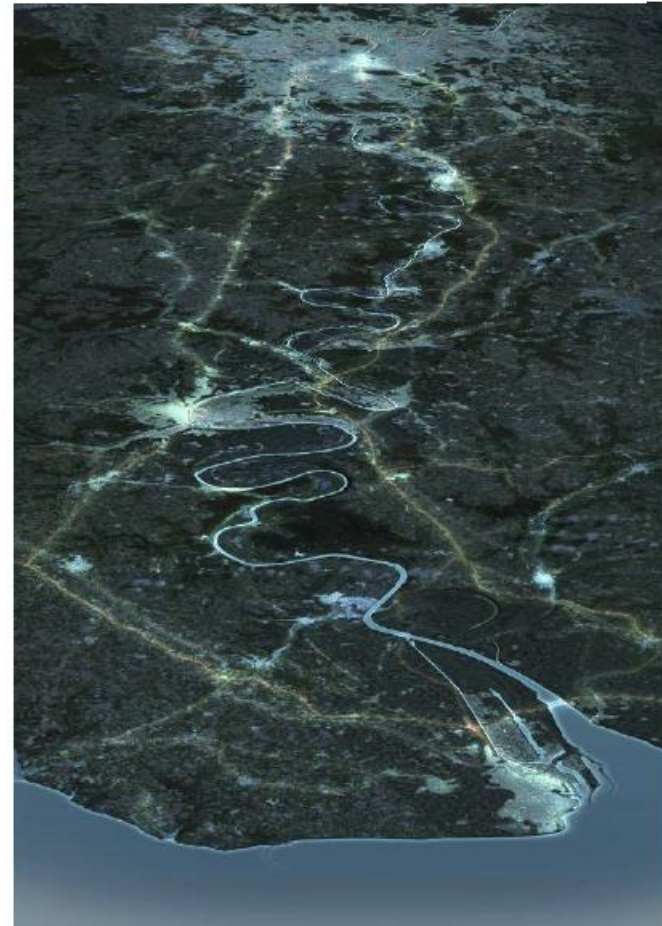


Le « Grand Pari(s) » comme détonateur

« Paris, Rouen, Le Havre,
une seule ville dont la Seine est la grande rue. »
Bonaparte, lors de sa visite au Havre le 7 Novembre 1802



« À son désavantage,
la capitale française est continentale. »
Fernand Braudel, L'Identité de la France.

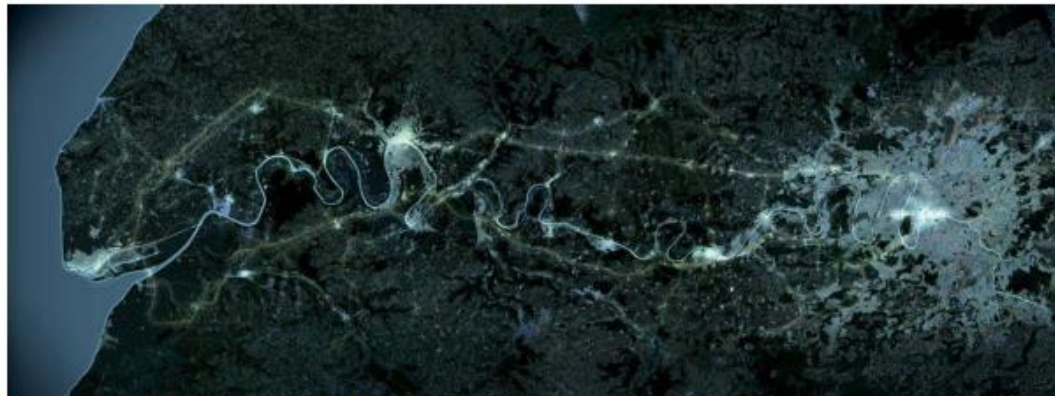


Documents issus du « Grand Pari(s) – Dossier de l'équipe Grumbach et associés – 2009 »

29 avril 2009

« Faisons enfin le choix stratégique que nous dicte la géographie : Le Havre, c'est le port du Grand Paris, et la Seine est l'axe nourricier autour duquel la métropole a vocation à s'ordonner. »

M. Nicolas SARKOZY, Président de La République, au Havre.



Documents issus du « Grand Pari(s) – Dossier de l'équipe Grumbach et associés - 2009

16 juillet 2009

*« ... , il convient d'imaginer à présent un transport rapide, un TGV, qui reliera Paris au Havre par Mantes et Rouen en une heure et quart, et qui profitera également **aux deux régions Normandie**. Cette liaison à grande vitesse sera l'un des axes majeurs du Grand Paris. »*

M. Nicolas SARKOZY, Président de La République, au Havre.

27 avril 2010

Le Premier Ministre confie au Ministre d'Etat Jean-Louis BORLOO « *la responsabilité du développement de la vallée de la Seine* ».

Ce dernier confie à M. Alain LECOMTE, ancien Directeur Général de l'Urbanisme, une mission d'étude visant « *à développer la vallée de la Seine au-delà du projet de développement de la Région-Capitale* ».

Alain LECOMTE rendra son rapport en février 2011, ce qui mettra fin à sa mission.

Le Colloque inaugural « Seine d'Avenir »

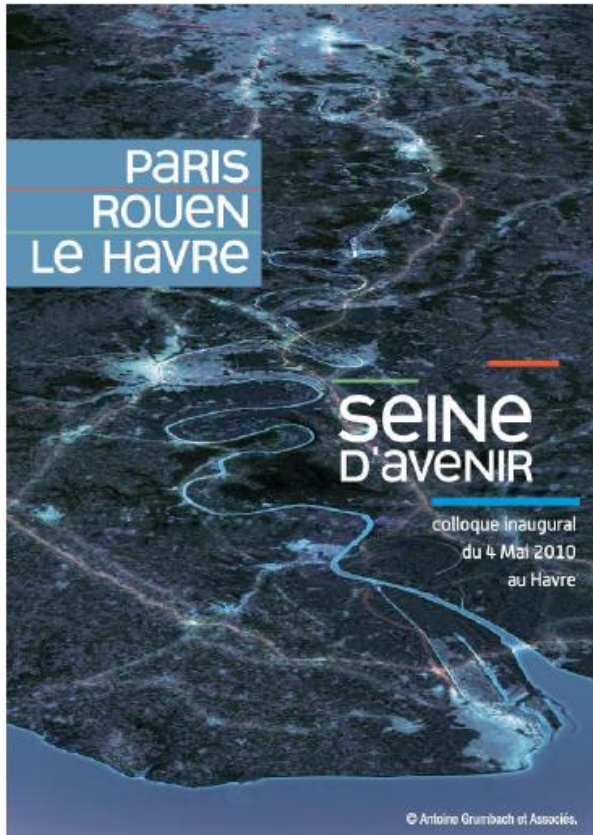
4 mai 2010

Colloque inaugural
Paris-Rouen-Le Havre,
Seine d'Avenir



**Les Agences d'urbanisme
des trois agglomérations
missionnées**

***pour « proposer les modalités du
travail partenarial »***

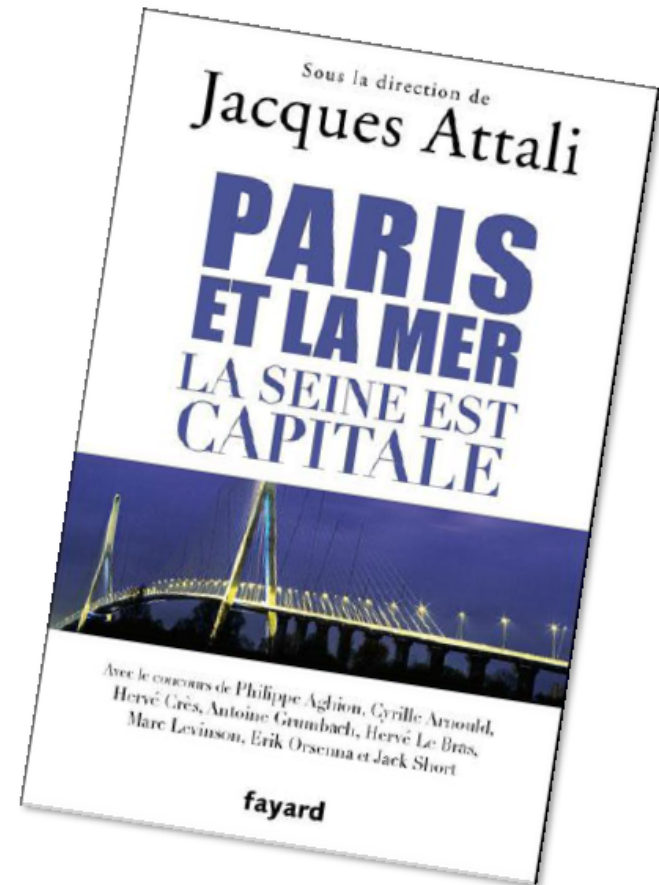


Le rapport « Attali »

12 mai 2010

Dans son livre, Jacques ATTALI affirme notamment que :

« Paris ne pourra pas devenir une capitale mondiale sans un accès intégré à la mer »,
« ... il convient de créer, d'ici fin 2010, une structure de commandement forte – un Etablissement public d'aménagement de la Seine dotée de compétences foncières - mais aussi un syndicat des régions normandes afin de disposer d'un commandement territorial unifié ».



Le Commissariat Général au Développement de la Vallée de la Seine

19 mai 2011



Nomination par décret n°2011-543 de M. Antoine RUFENACHT « Commissaire Général pour le développement de la Vallée de la Seine ». Sa lettre de mission, en date du 24 mai 2011, précise ses objectifs :

- Redynamiser nos ports et les remettre au cœur de la compétition mondiale,
- Profiter de la construction de la « LNPN » pour créer des activités de toute nature créatrice de valeur et d'emploi pour le territoire,
- Compléter le projet du Grand Paris par un projet ambitieux s'inscrivant dans une perspective d'aménagement et de développement durable et associant les territoires normands et la Région-Capitale.

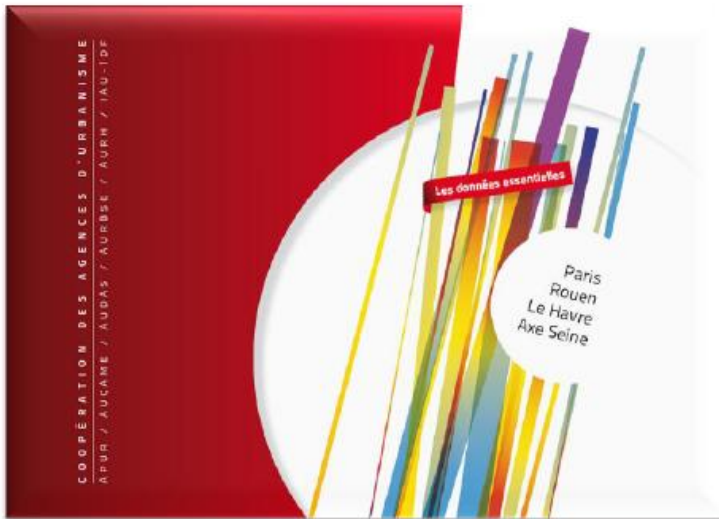
Le Colloque « Axe Seine – Acte II »

23 mai 2011

Colloque Axe Seine,
Acte II au Zénith de
la CREA



**Document commun
des six agences
d'urbanisme**



Les trois axes stratégiques de l'Axe Seine

Lors du colloque 23 mai 2011 à la CREA, trois priorités consensuelles ont été identifiées :

- Faire naître le « Seine Gateway® » ;
- Favoriser le renouveau de l'industrie en favorisant la R&D ;
- Développer un espace à haut niveau d'attractivité (tourisme, tertiaire, qualité de vie).



Le Colloque des CCI de l'Axe Seine à Versailles

18 novembre 2011



Les CCI du Havre, de Paris, Rouen, Versailles Val-d'Oise / Yvelines, la CCIR de Haute Normandie et la CRCI Paris - Île-de-France organisent les 1^{ère} rencontres des acteurs économiques de l'Axe Seine.



Quatre filières prioritaires sont identifiées pour lesquelles ont été élaborées des plans d'action filière :

- Energie
- Valorisation des déchets
- Mobilité
- Logistique et portuaire

La création d'HAROPA

19 janvier 2012

Création d'un Groupement d'intérêt économique (GIE) rassemblant les ports du Havre, de Rouen et de Paris, sous le vocable HAROPA. Un nom évocateur de ses propres ambitions (Harbours of Paris, Europa...).

Cet ensemble, avec plus de 130 millions de tonnes, constitue le 4^{ème} ensemble portuaire européen.



Ports de Paris Seine Normandie

Le rapport du Commissaire Général au Développement de la Vallée de la Seine

15 janvier 2012

M. Antoine RUFENACHT, Commissaire Général au Développement de la Vallée de la Seine, remet son rapport final au 1^{er} Ministre.

Ce rapport suscite de vives réactions défavorables de la part de nombreux exécutifs normands et franciliens, notamment sur les modalités de gouvernance du projet.



Les 5 axes stratégiques du rapport Rufenacht

1. Réaliser le « Seine Gateway »
2. Constituer une métropole équilibrée
3. Faire de la vallée de la Seine un laboratoire de réindustrialisation et de sortie de crise
4. Faire de la vallée de la Seine un laboratoire de développement durable
5. Faire émerger une culture partagée sur l'ensemble du territoire

1. Réaliser le « Seine Gateway »

- Faire que le système portuaire et logistique de la vallée de la Seine devienne une des principales portes d'entrée de l'Europe du Nord Ouest;
- Développer les activités logistiques et industrielles tirant parti de l'offre de transport de la vallée de la Seine;
- Favoriser la montée en gamme des activités logistiques par l'innovation, la formation et la recherche;
- Prendre en compte les objectifs du Grenelle de l'environnement et développer l'usage du transport fluvial et ferroviaire.

2. Constituer une métropole équilibrée

- Réaliser la LNPN de Paris au Havre;
- Identifier les zones d'activités à aménager et à cette fin mobiliser le foncier public disponible éventuellement nécessaire;
- Etudier l'opportunité de contrats de développement territorial
- Prendre la vallée de la Seine comme territoire d'expérimentation d'un réseau de télécentres;
- Encourager le développement en vallée de Seine de plateformes des fonctions support de groupes dont le siège est situé à la Défense;
- Etudier la possibilité d'installer des administrations de l'Etat sur le territoire de la vallée de la Seine, par exemple celles directement liées aux affaires maritimes.

3. Faire de la vallée de la Seine un laboratoire de réindustrialisation et de sortie de crise

- Le développement industriel en vallée de Seine doit être durable et, pour ce faire, généraliser les pratiques d'écologie industrielle;
- Le renouveau industriel doit s'accompagner d'un système de formation;
- La nécessité d'un renforcement du système de recherche et de transfert de technologies;
- Les domaines prioritaires d'investissement: la logistique; les énergies; les TIC; la santé.

4. Faire de la vallée de la Seine un laboratoire de développement durable

- Le développement durable comme priorité transversale et, éventuellement, la vallée de la Seine première région à s'engager dans la démarche préconisée par la norme ISO 26000 (responsabilité sociétale des organisations);
- Vision et politique globales à l'échelle de la vallée de la Seine concernant les ressources naturelles (eau [créer une structure collective de gestion des problèmes liés au grand cycle de l'eau], air [création d'un GIE décernant un label « atmosphère saine »], paysages [nécessité d'une alternance des espaces urbanisés et ouverts], agriculture [assurer la stabilité et la sécurité du foncier agricole]).

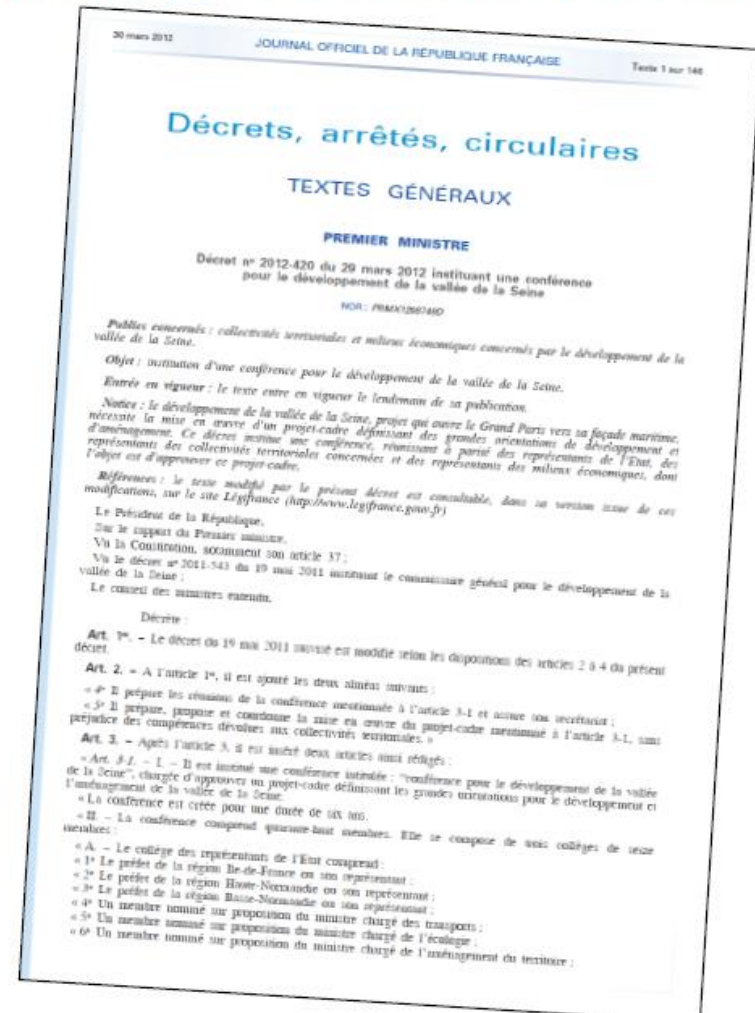
5. Faire émerger une culture partagée sur l'ensemble du territoire

- Etendre à la vallée de la Seine les conclusions du rapport Janicot, *La dimension culturelle du Grand Paris*, ayant cette vocation;
- Créer un label « Musée d'Orsay » pour les musées André-Malraux au Havre, des Beaux-Arts à Rouen et Eugène-Boudin à Honfleur.

Création de la conférence pour le développement de la vallée de la Seine

30 mars 2012

Le décret n°2012-240 instituant une conférence pour le développement de la vallée de la Seine, préconisée par le rapport RUFENACHT paraît au Journal Officiel.



Le deuxième Colloque des CCI de Paris Seine Normandie® à Versailles

25 septembre 2012

« Paris Seine Normandie® : 2^{èmes} rencontres des acteurs économiques » au Palais des Congrès de Versailles.

Quatre thèmes ont été débattus :

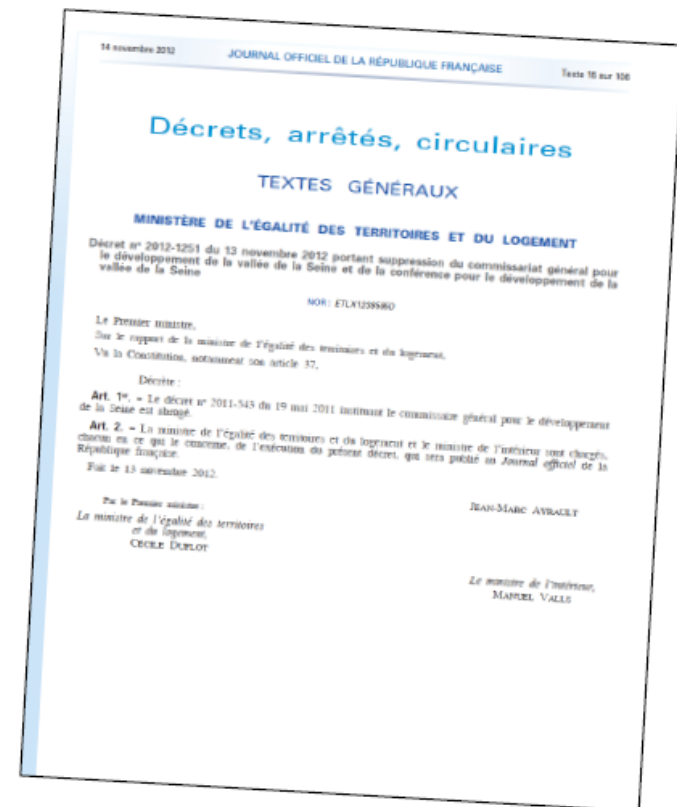
- « Des filières tout au long de la Seine »
- « Le tourisme entre en Seine »
- « La Seine vue des étoiles »
- « L'avant Seine de l'innovation » (promotion internationale, formation...)



La dissolution du CGDVS et de la conférence pour le développement de la vallée de la Seine

14 novembre 2012

Le Journal Officiel publie le Décret n°2012-1251 du 13 novembre 2012 portant suppression du Commissariat Général pour le développement de la vallée de la Seine (CGDVS) et de la Conférence pour le développement de la vallée de la Seine

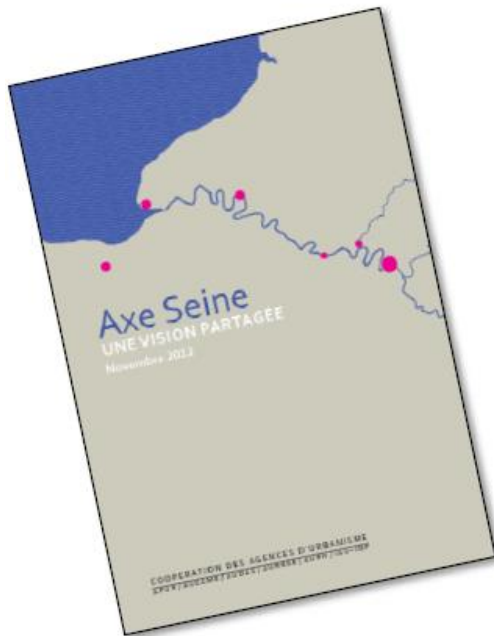


Le deuxième document des agences

22 novembre 2012

Le partenariat des six agences d'urbanisme a été chargé d'élaborer le document introductif du colloque de Paris.

Ce deuxième document commun est composé d'un atlas, du bilan des ateliers et d'une synthèse des documents produits dans le cadre de la démarche.



Le Colloque « Axe Seine » de Paris

22 novembre 2012



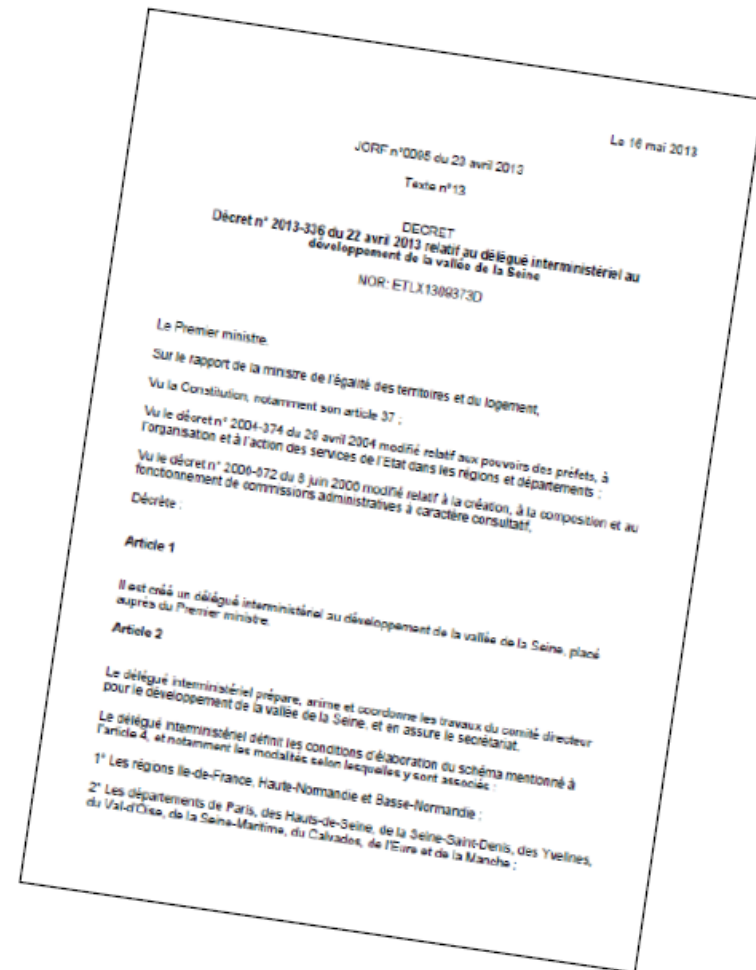
- Co-organisé sur une matinée par la Ville de Paris, la CREA, la CODAH et Caen la mer, ce colloque s'est tenu dans les salons de l'Hôtel de Ville de Paris.
- Sa déclaration finale fixe un ambitieux programme de travail.
- M. CUVILLIER, Ministre des Transports, représentant le gouvernement, annonce la mise en place prochaine d'une **nouvelle gouvernance pour l'Axe Seine**.
- A l'issue des travaux, M. DURON, Maire de Caen, Président de Caen la mer a annoncé l'organisation à **Caen, à l'automne 2013**, d'un colloque sur la recherche et l'innovation.

La Délégation interministérielle au développement de la vallée de la Seine

22 avril 2013

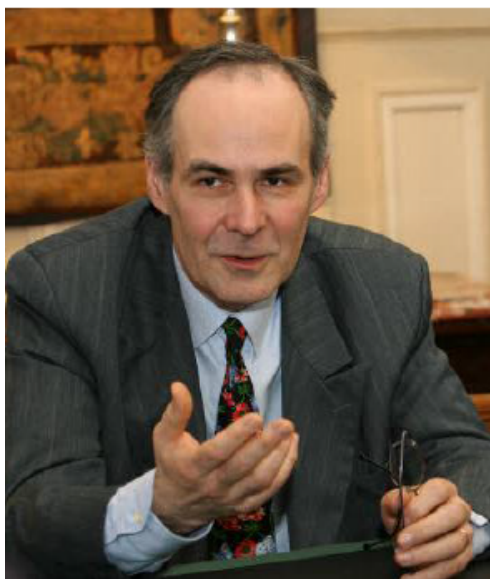
Création par décret n°2013-336, auprès du Premier Ministre, d'une la Délégation interministérielle au développement de la vallée de la Seine.

Ce même décret, dans son article 3, crée un Comité directeur, présidé par le Délégué interministériel et comprenant l'un des trois Préfets de région désigné « coordonnateur », et les trois Présidents des Régions Ile-de-France, Haute-Normandie et Basse-Normandie.



Le Délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine

23 avril 2013



Nomination en Conseil des Ministres M. François PHILIZOT, Préfet hors cadre, au poste de « Délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine » (décret du 24 avril 2013),

Il prépare, anime et coordonne les travaux du comité directeur pour le développement de la vallée de la Seine, et en assure le secrétariat et définit les conditions d'élaboration du schéma stratégique pour l'aménagement et le développement de la vallée de la Seine.

Il est également en charge de la traduction opérationnelle de ce schéma dans un Contrat de projet interrégional (CPIER)

3 juillet 2013

Lors de la réunion d'installation du Comité directeur qui s'est tenue le 3 juillet 2013 à Paris, trois grandes orientations ont été définies :

- la gestion des flux face à la mondialisation ;
- un développement économique s'appuyant sur la recherche et l'innovation ;
- l'affirmation d'une identité territoriale et culturelle très forte au service d'une gestion durable des territoires.

Il a également été décidé que « *dans le cadre de la mise en place d'une gouvernance interrégionale, un colloque se tiendra à l'automne à Caen (en continuité des 3 premières rencontres qui se sont tenues au Havre (4 mai 2010), à Rouen (23 mai 2011) et à Paris (22 novembre 2012) ».*

Première réunion du Comité directeur



1. Une gouvernance spécifique de la vallée de la Seine

- ❖ **Le comité directeur: DIDVS (président), préfet coordonnateur et les 3 présidents de région**
- ❖ **L'assemblée plénière: collectivités locales, agglomérations, départements, socio-professionnels et établissements publics**
- ❖ **Le comité technique: services déconcentrés de l'Etat et services des Régions**

2. Méthode de travail

- ❖ **Groupes de travail Etat-régions : mise en place à l'été 2013**
- ❖ **Présentation aux partenaires en 2 étapes: novembre 2013, février 2014**
- ❖ **Finalisation printemps – été 2014**
- ❖ **Alimenter la préparation du CPIER**

3. Articulation avec le CPIER VS

- ❖ **Choix de caler la présentation du schéma avec celle des orientations du CPIER**
- ❖ **Volonté par là de montrer l'articulation entre deux outils : le schéma est approuvé à l'appui du CPIER**
- ❖ **Ambition directement opérationnelle : le schéma est traduit dans les politiques publiques (le CPIER n'étant pas tout, même s'il est essentiel).**

4. Structure du schéma

- ❖ **Eviter un document bavard : qu'il puisse être très opérationnel**
- ❖ **Partir des éléments d'analyse largement connus : exploitation des travaux antérieurs**
- ❖ **Mettre l'accent sur les enjeux et les orientations : ces deux parties constituent l'essentiel du document**

4. Le diagnostic

- ❖ Une évidente complémentarité économique, naturelle, culturelle
- ❖ Des défis partagés, autour des filières industrielles, de l'environnement, de l'enseignement supérieur et de la recherche

5. Les enjeux

❖ Conforter le développement économique du territoire

- Autour de domaines prioritaires
- En construisant une identité commune

❖ Organiser la gouvernance de territoire

- Un cadre institutionnel léger mais stable
- Des outils de connaissance alimentés en permanence

6. Des orientations pour l'action

❖ Trois thématiques

- Filières et développement économique
- Flux, déplacements et réseaux
- Gestion de l'espace au service du développement

❖ Ces axes ont vocation à être repris dans le contrat de plan interrégional

7. Filières et développement économique

- ❖ **marketing territorial : travailler sur l'attractivité de la vallée**
- ❖ **Consolider les coopérations au sein des filières industrielles, anciennes ou émergentes (logistique; automobile; aéronautique / nouveaux matériaux; santé; numérique)**
- ❖ **Développer formations et projets à l'échelle interrégionale**
- ❖ **Renforcer le potentiel économique à travers le développement touristique et culturel**

8. Flux, déplacements et réseaux

- ❖ **Construire une programmation multimodale des investissements, à l'échelle du territoire**
- ❖ **Renforcer les services concourant à la chaîne logistique dans son ensemble**
- ❖ **Veiller à la cohérence des réseaux de transferts de données**

9. Gestion de l'espace

- ❖ Construire une vision commune du territoire (excellence environnementale patrimoniale et paysagère; transition énergétique et réduction des pollutions)
- ❖ Coordonner l'aménagement des sites stratégiques (sites portuaires et logistiques; friches industrielles; quartiers urbains; sites écologiques, paysagers et touristiques)
- ❖ Consolider les continuités écologiques (nouvelles infrastructures et axes existants; gestion de l'estuaire)
- ❖ Valoriser les paysages, les berges, les sites naturels majeurs
- ❖ Mieux gérer l'eau et les risques d'inondation

10. Le contrat de plan Etat-région

- ❖ Le mandat de négociation précise l'engagement de l'Etat : 218 M€, plus sa participation au projet Serqueux-Gisors
- ❖ Le contrat sera articulé autour des trois orientations du schéma
- ❖ il a été signé le 25 juin 2015

Discours du Premier ministre au comité interministériel du Grand Paris du 14 avril 2015

La problématique initiale de l'extension du Grand Paris vers la mer est toujours présente et la démarche Vallée de la Seine est toujours portée politiquement au plus haut niveau de l'Etat. Le Premier ministre termine ainsi son discours:

« La nouvelle métropole doit enfin conforter son statut de ville-monde et ouvrir davantage ses horizons. Et d'abord son horizon naturel, celui de la Vallée de la Seine – de Paris jusqu'à l'estuaire. »

Il s'agit, je le rappelle, du premier point d'entrée international de notre pays. Grâce aux aéroports parisiens, grâce aux trois ports du Havre, de Rouen et Paris, regroupés dans l'entité HAROPA, nous disposons d'un potentiel immense. A nous de le faire fructifier.

Près d'un milliard d'euros ont ainsi été mobilisés pour que le projet Vallée de la Seine voie le jour, dans le cadre du contrat de plan élaboré par l'Etat avec les régions Île-de-France, Basse et Haute-Normandie.

Discours du Premier ministre au comité interministériel du Grand Paris du 14 avril 2015 (suite)

La Vallée de la Seine est la première concentration industrielle de notre pays, et ce nouveau projet d'aménagement permettra de compléter la diversité du tissu économique du Grand Paris. Il met l'accent sur les échanges entre les centres de recherche, les nombreux sièges sociaux et un tissu productif très diversifié, dans des domaines clés tels que l'automobile, l'aéronautique, la chimie.

La vallée de la Seine est enfin un atout touristique majeur pour la nouvelle métropole. Le Grand Paris et la vallée de la Seine ont notamment inspiré de grands tableaux impressionnistes, des jardins de Giverny et Auvers-sur-Oise jusqu'à la cathédrale de Rouen et au port du Havre. Ce patrimoine naturel et artistique sera mieux encore mis en valeur grâce à un contrat de destination « Impressionnisme » entre l'Etat et les trois régions.

Et pour que ces projets se développent pleinement, je souhaite que la Vallée de la Seine prenne appui sur les villes et les communautés de communes d'Île-de-France et de Normandie – qui soutiennent ce projet activement depuis le début. »